

Réunion du 25 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/21 - Autres opérateurs de l'habitat - 1332
Evolution du statut juridique d'"Habitat de l'III"**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide :

- d'autoriser l'entrée de la Société d'aménagement et d'équipement de la Région de Strasbourg (SERS) au capital d'"Habitat de l'III", qui a la forme juridique d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), à hauteur de 10 000 €, au titre du collège des partenaires socio-économiques
- de proposer l'entrée du Département au capital de cette SCIC, à hauteur de 10 000 €, au titre du collège des collectivités, et d'autoriser son président à effectuer les actes et formalités nécessaires.

En cas d'accord des actionnaires sur la participation du Département au capital de la SCIC, le Conseil Général donne délégation à la commission permanente pour approuver les statuts de cette société ainsi que le montant du capital retenu et désigner ses représentants, et complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120625-68546-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/12